

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00653
Numéro SIREN : 823 567 342
Nom ou dénomination : 4B EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt 5064

Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/5064

Type d'acte : Projet de traité de fusion

Déposant :

Nom/dénomination : 4B EVOLUTION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 823 567 342

N° gestion : 2016 B 00653





[Handwritten signature]

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS PAR LA SOCIÉTÉ 4B EVOLUTION

<u>CHAPITRE I : Exposé préalable</u>	page 3
I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	page 3
II - Motifs et buts de la fusion.....	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 3
IV - Méthodes d'évaluation.....	page 4
V - Date d'effet de la fusion.....	page 4
<u>CHAPITRE II : Apport-fusion</u>	page 5
I - Dispositions préalables.....	page 5
II - Apport de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.....	page 5
III - Rémunération de l'apport-fusion.....	page 6
IV - Propriété et jouissance.....	page 6
<u>CHAPITRE III : Charges et conditions</u>	page 8
<u>CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion</u>	page 10
<u>CHAPITRE V : Déclarations générales</u>	page 11
<u>CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales</u>	page 12
<u>CHAPITRE VII : Dispositions diverses</u>	page 15

V



[Signature]

TRAITÉ DE FUSION SIMPLIFIÉE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Loïc PEDEAU**, agissant en qualité de gérant et au nom de la **société 4B EVOLUTION**, Société à responsabilité limitée au capital de 3 401 000 euros, dont le siège social est ZI La Lombardière 07430 DAVEZIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUBENAS sous le numéro 823 567 342,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 30 juin 2020,

**Ci-après dénommée "la société absorbante",
D'UNE PART,**

ET:

- **Monsieur Loïc PEDEAU**, agissant en qualité de Président et au nom de la **société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS**, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 878 000 euros, dont le siège social est ZI Lombardière 07430 DAVEZIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUBENAS sous le numéro 493 220 453,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Associée Unique en date du 30 juin 2020,

**Ci-après dénommée "la société absorbée",
D'AUTRE PART,**

**PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT
ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société 4B EVOLUTION est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Prise de participation dans tous types de société, prestations de services dans le domaine de la comptabilité, de l'assistance juridique, financière et commerciale, de l'ingénierie et de la stratégie, direction des filiales, animation du Groupe et assistance et conseil notamment en transport logistique.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 07 novembre 2016.

Le capital social de la société 4B EVOLUTION s'élève actuellement à 3 401 000 euros. Il est réparti en 340 100 parts de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société 4B EVOLUTION n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

2/ La société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS est une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Prise et gestion de participations dans tous types de sociétés, réalisation de prestations au profit des filiales.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 11 décembre 2006.

Le capital social de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS s'élève actuellement à 878 000 euros. Il est réparti en 2 000 actions de 439 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société 4B EVOLUTION détient 2 000 actions de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS, soit la totalité des actions composant le capital de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

4/ **Monsieur Loïc PEDEAU**, Gérant de la société 4B EVOLUTION est également Président de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS par la société 4B EVOLUTION s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie.

Elle devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au **31 décembre 2019**, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

IV - Méthodes d'évaluation

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et dans la mesure où il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au **31 décembre 2019**.

V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, **un effet rétroactif au 1er janvier 2020**, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS et 4B EVOLUTION.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du **1er janvier 2020** et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société 4B EVOLUTION qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société 4B EVOLUTION, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS devant être dévolu à la société 4B EVOLUTION dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

II - Apport de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS

A) Actif apporté

	Actif	Net
AUTRES PARTICIPATIONS		1.200.000
<i>Titres de participations dans la Société TRANSPORTS BROSSIER</i>		1.200.000
AUTRES CREANCES		762
<i>Etat impôts sur les sociétés</i>		762
DISPONIBILITES		437.127
<i>B.P.L.L.</i>		35.855
<i>Compte à terme B.P.L.L</i>		400.000
<i>Intérêts courus à recevoir</i>		1.272
		=====
Soit un montant de l'actif apporté de		1.637.889 euros

B) Passif pris en charge

	Passif	Net
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		33
<i>Intérêts à payer banque</i>		33
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		6.136
<i>Financiers 4B EVOLUTION</i>		5.782
<i>Intérêts courus compte-courants</i>		354
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3.815
<i>Fournisseurs</i>		1.439
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>		2.376
		=====
Soit un montant de passif apporté de		9.984 euros

cl



C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au **31 décembre 2019** à **1 637 889 euros** et le passif pris en charge à la même date s'élevant à **9 984 euros**, l'actif net apporté par la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS à la société 4B EVOLUTION s'élève donc à **1 627 905 euros**.

Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société 4B EVOLUTION prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS à la société 4B EVOLUTION s'élève donc à **1 627 905 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société 4B EVOLUTION détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS contre des parts de la société 4B EVOLUTION.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts de la société 4B EVOLUTION et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS qui est fixé à **1 627 905 euros** et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par la société 4B EVOLUTION, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société 4B EVOLUTION, qui s'élève à **7 151 460 euros**, soit - **5 523 555 euros**, sera comptabilisée dans les comptes de la société 4B EVOLUTION conformément aux dispositions des articles 745-3 et suivants du règlement ANC 2014-03 tel que modifié par le règlement de l'ANC 2017-01.

IV - Propriété et jouissance

La société 4B EVOLUTION sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Le représentant de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société 4B EVOLUTION pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société 4B EVOLUTION en aura jouissance rétroactivement à compter du **1er janvier 2020**. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS à compter du **1er janvier 2020** jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société 4B EVOLUTION, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au **1er janvier 2020**.

A cet égard, le représentant de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS déclare qu'il n'a été fait depuis le **1er janvier 2020** aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société 4B EVOLUTION prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS à la date du **31 décembre 2019**, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société 4B EVOLUTION prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au **31 décembre 2019**, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société 4B EVOLUTION supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société 4B EVOLUTION exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société 4B EVOLUTION sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

III - Pour ces apports, la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société 4B EVOLUTION, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société 4B EVOLUTION, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société 4B EVOLUTION dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS s'oblige à remettre et à livrer à la société 4B EVOLUTION aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les associés de la société 4B EVOLUTION, ni par l'actionnaire unique de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

En outre, Monsieur Loïc PEDEAU déclare qu'à sa connaissance, les associés de la société 4B EVOLUTION n'envisagent pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS et 4B EVOLUTION conviennent que l'opération de fusion objet des présentes **sera effective et deviendra définitive au lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.** La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société 4B EVOLUTION de la totalité de l'actif et du passif de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS

Monsieur Loïc PEDEAU, ès-qualités, déclare :

- Que la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société 4B EVOLUTION ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS s'oblige à remettre et à livrer à la société 4B EVOLUTION, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de 4B EVOLUTION

Monsieur Loïc PEDEAU, ès-qualités, déclare :

- Que la société 4B EVOLUTION n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

UP



[Signature]

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au **1er janvier 2020**.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les sociétés GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS et 4B EVOLUTION sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société 4B EVOLUTION s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS et 4B EVOLUTION déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

V



[Signature]

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

La société 4B EVOLUTION s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

Autres taxes

La société 4B EVOLUTION sera subrogée dans les droits et obligations de la société GROUPE 4.B. DEVELOPPEMENTS au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.



[Signature]

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société 4B EVOLUTION remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société 4B EVOLUTION lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société 4B EVOLUTION, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

W



- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

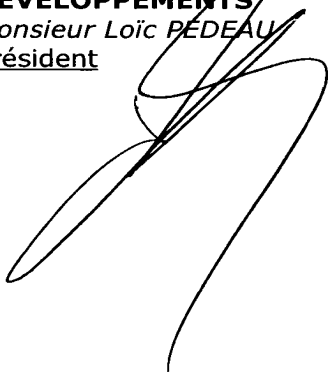
Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

IX - Annexes

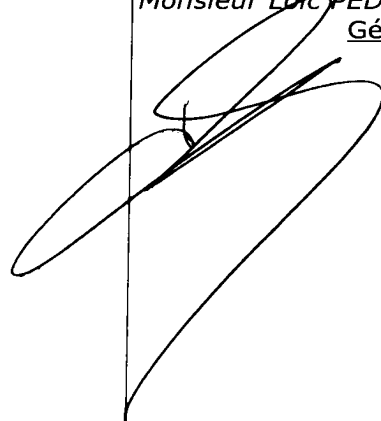
Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

**Fait à DAVEZIEUX
Le 30 juin 2020
En 4 exemplaires**

**Pour la société GROUPE 4.B
DEVELOPPEMENTS**
Monsieur Loïc PEDEAU
Président



Pour la société 4B EVOLUTION
Monsieur Loïc PEDEAU
Gérant



ANNEXE 1

COMPTES-ANNUELS DE LA SOCIETE GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS



[Signature]



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Pages

COMPTES ANNUELS

- Rapport de présentation	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Soldes intermédiaires de gestion	6
- Détail des comptes bilan actif passif	7 et 8
- Détail Compte de résultat	9
- Annexe	10 à 14

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	15 et 16
- Liasses 2050 à 2059-G	17 à 35

ANNEXES FISCALES

- Annexes fiscales	36 à 43
--------------------	---------

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



[Signature]

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

ZI LA LOMBARDIERE

07430 DAVEZIEUX

COMPTES ANNUELS

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS
ZI LA LOMBARDIERE
07430 DAVEZIEUX

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 637 889.39 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0.00 Euros
- Résultat net comptable,	658 112.66 Euros

Fait à DAVEZIEUX
Le 10/02/2020

Lionel DELORME

Luc FAYARD
Expert-comptable

EUREX 57 RUE DES PINS CENTRE DU MAS 07430 DAVEZIEUX



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 200 000		1 200 000	1 200 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières					
	Total II	1 200 000		1 200 000	1 200 000	
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	762		762	752	10 1.38
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	437 127		437 127	533 393	-96 266 -18.05
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	437 889		437 889	534 145	-96 255 -18.02
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 637 889		1 637 889	1 734 145	-96 255 -5.55

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 878 000)	878 000	878 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	87 800	87 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 992	3 789	203	5.36
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	658 113	756 203	-98 091	-12.97
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		1 627 905	1 725 792	-97 887	-5.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	33	33	-0	-0.88
	Emprunts et dettes financières diverses	6 136		6 136	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 815	6 539	-2 724	-41.65
	Dettes fiscales et sociales		1 780	-1 780	-100.00
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
Total IV		9 984	8 352	1 632	19.54
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 637 889	1 734 145	-96 255	-5.55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

9 984 8 352

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 589	4 508	-1 919	-42.57	
Impôts, taxes et versements assimilés			-258	1 979	-2 237	-113.04	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			2 331	6 487	-4 156	-64.07	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-2 331	-6 487	4 156	64.07	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	659 000	760 000	-101 000	-13.29
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 351	14 891	-4 539	-30.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	669 351	774 891	-105 539	-13.62
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 250	5 782	-2 533	-43.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 250	5 782	-2 533	-43.80
2. Résultat financier (V-VI)	666 101	769 108	-103 007	-13.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	663 771	762 621	-98 851	-12.96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 658	6 418	-760	-11.84
Total des produits (I+III+V+VII)	669 351	774 891	-105 539	-13.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 239	18 687	-7 449	+39.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	658 113	756 203	-98 091	-12.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

661 896 766 534
3 250 5 782
EUREX

En Euros.



[Signature]

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019	% CA	Exercice N-1 31/12/2018	% CA	Ecart N / N-1	
					Eurps	%
Ventes marchandises + Production						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale						
- Autres achats + charges externes	2 589		4 508		-1 919	-42.57
Valeur ajoutée	-2 589		-4 508		1 919	42.57
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	-258		1 979		-2 237	-113.04
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	-2 331		-6 487		4 156	64.07
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	-2 331		-6 487		4 156	64.07
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	669 351		774 891		-105 539	-13.62
- Charges financières	3 250		5 782		-2 533	-43.80
Résultat courant	663 771		762 621		-98 851	-12.96
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	5 658		6 418		-760	-11.84
- Participation des salariés						
Résultat NET	658 113		756 203		-98 091	-12.97

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	1 200 000.00	1 200 000.00		
26140000 TITRES PART. BROSSIER TRSPTS	1 200 000.00	1 200 000.00		
Total II	1 200 000.00	1 200 000.00		
AUTRES CREANCES	762.00	751.65	10.35	1.38
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	762.00		762.00	
45180000 INTERETS COURUS C/COURANTS		751.65	-751.65	NS
DISPONIBILITES	437 127.39	533 392.92	-96 265.53	-18.05
51220000 BANQUE POPULAIRE LL	35 854.79	181 838.40	-145 983.61	-80.28
51221000 COMPTE A TERME BPLL	400 000.00	350 000.00	50 000.00	14.29
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 272.60	1 554.52	-281.92	-18.14
Total III	437 889.39	534 144.57	-96 255.18	-18.02
TOTAL GENERAL	1 637 889.39	1 734 144.57	-96 255.18	-5.55

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
CAPITAL	878 000.00	878 000.00		
10130000 CAPITAL VERSE	878 000.00	878 000.00		
RESERVE LEGALE	87 800.00	87 800.00		
10610000 RESERVE LEGALE	87 800.00	87 800.00		
AUTRES RESERVES	3 992.24	3 789.06	203.18	5.36
10680000 AUTRES RESERVES	3 992.24	3 789.06	203.18	5.36
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	658 112.66	756 203.18	-98 090.52	-12.97
Total I	1 627 904.90	1 725 792.24	-97 887.34	-5.67
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	32.70	32.99	-0.29	-0.88
51860000 INT. A PAYER BANQUE	32.70	32.99	-0.29	-0.88
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	6 136.37		6 136.37	
45150200 FINANCIERS 4B EVOLUTION	5 782.27		5 782.27	
45180000 INTERETS COURUS C/COURANTS	354.10		354.10	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 815.42	6 539.34	-2 723.92	-41.65
40110000 FOURNISSEURS	1 439.42	1 439.34	0.08	0.01
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 376.00	5 100.00	-2 724.00	-53.41
DETTE FISCALES ET SOCIALES		1 780.00	-1 780.00	-100.00
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES		1 522.00	-1 522.00	NS
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		258.00	-258.00	NS
Total IV	9 984.49	8 352.33	1 632.16	19.54
TOTAL GENERAL	1 637 889.39	1 734 144.57	-96 255.18	-5.55

En Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 588.82	4 508.16	-1 919.34	-42.57
62260400 HONORAIRES	2 243.42	4 106.68	-1 863.26	-45.37
62270500 FRAIS D'ACTES	157.28	168.93	-11.65	-6.90
62780100 SERVICES BANCAIRES	188.12	232.55	-44.43	-19.11
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	-258.00	1 979.00	-2 237.00	-113.04
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	-258.00	1 979.00	-2 237.00	NS
Total des Charges d'exploitation	2 330.82	6 487.16	-4 156.34	-64.07
Résultat d'exploitation	-2 330.82	-6 487.16	4 156.34	64.07
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	659 000.00	760 000.00	-101 000.00	-13.29
76110000 PRODUITS DE PARTICIPATION	659 000.00	760 000.00	-101 000.00	-13.29
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	10 351.24	14 890.61	-4 539.37	-30.48
76800000 REVENU DE CPTA A TERME	7 455.58	8 356.69	-901.11	-10.78
76810000 INTERETS COMPTES COURANTS	2 895.66	6 533.92	-3 638.26	-55.68
Total des Produits financiers	669 351.24	774 890.61	-105 539.37	-13.62
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 249.76	5 782.27	-2 532.51	-43.80
66150000 INT. S/ CPTES COURANT	3 249.76	5 782.27	-2 532.51	-43.80
Total des Charges financières	3 249.76	5 782.27	-2 532.51	-43.80
Résultat financier	666 101.48	769 108.34	-103 006.86	-13.39
Résultat courant avant impôts	663 770.66	762 621.18	-98 850.52	-12.96
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 658.00	6 418.00	-760.00	-11.84
69510000 IMPOT SUR LES SOCIETES	5 658.00	6 418.00	-760.00	-11.84
Total des produits	669 351.24	774 890.61	-105 539.37	-13.62
Total des charges	11 238.58	18 687.43	-7 448.85	-39.86
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	658 112.66	756 203.18	-98 090.52	-12.97

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

ZI LA LOMBARDIERE

07430 DAVEZIEUX

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Titres immobilisés	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	12
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	12
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Liste des filiales et participations	14

NA = Non Applicable NS = Non significative



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 200 000		
TOTAL	1 200 000		
TOTAL GENERAL	1 200 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 200 000	
TOTAL			1 200 000	
TOTAL GENERAL			1 200 000	

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	762	762	
TOTAL	762	762	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	33	33		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 815	3 815		
Groupe et associés	6 136	6 136		
TOTAL	9 984	9 984		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	439.0000	2 000			2 000

Le capital social est composé de 2 000 actions de 439 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 200 000		
Emprunts et dettes financières diverses	6 136		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 250	669 351
Dont entreprises liées	3 250	661 896

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	663 771	5 658
Résultat comptable (hors participation)	663 771	5 658

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	658 113
Impôt sur les bénéfices	5 658
Résultat avant impôt	663 771
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	663 771



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Nantissement des 2000 actions de la SAS Groupe 4.B Développement en garantie des emprunts souscrits par la SARL 4B Evolution auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et la BPI France.

Engagements reçus

Néant.

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS TRANSPORTS BROSSIER - Participations détenues entre 10 et 50 %	200 000	1 805 364	100.00	1 200 000	1 200 000			13 223 461	610 485	659 000
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										



[Signature]

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

ZI LA LOMBARDIERE

07430 DAVEZIEUX

DOSSIER FISCAL

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



[Signature]



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime normal	X
SI PME innovante, cocher la case ci-contre					
SI Option pour le régime normal de taxation au chiffre d'affaires (art. 209-0 B) entreprises de transport maritime, cocher la case ci-contre					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS	ZI LA LOMBARDIERE
SIRET 4 9 3 2 2 0 4 5 3 0 0 0 1 0	07430 DAVEZIEUX
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

B REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	GESTION ET PRESTATIONS A DES FILIALES
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%
	0
	Bénéfice imposable à 28%
	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%
	37 721
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
	Autres dispositifs
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION RAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	
CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel expert-comptable		Nom et adresse du conseil	
EUREX 57 RUE DES PINS CENTRE DU MAS 07430 DAVEZIEUX			
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date: 10/02/2020 Lieu: DAVEZIEUX	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: LOIC PEDEAU	
		Signature: PRESIDENT	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Cegid Group

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

EUREX



Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZI LA LOMBARDIERE 07430 DAVEZIEUX		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 49322045300010		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31122019	
		N-1 31122018	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le chapitre 2022

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :878...000.....)	DA	878 000	878 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	87 800	87 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	3 992	3 789
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	658 113	756 203
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	1 627 905
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	33	33
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	6 136	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 815	6 539
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 780
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	9 984	8 352
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 637 889	1 734 145
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 984	8 352
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4 B DEVELOPPEMENTS

Néant ☐ *

		Exercice N				Total		Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			services*	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 589	4 508	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	(258)	1 979	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA			
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 331	6 487	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 331)	(6 487)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	659 000	760 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 351	14 891	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	669 351	774 891		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 250	5 782	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 250	5 782	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	666 101	769 108	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	663 771	762 621	

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros

BUREAU

00000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☐

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)									IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)									HK	5 658		6 418	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)									HL	669 351		774 891	
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)									HM	11 239		18 687	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)									HN	658 113		756 203	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP			
		- Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	661 896		766 534
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	3 250		5 782
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros

EUREX



Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☐ * ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 200 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV					LQ	1 200 000	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 200 000	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					1Ø		ØX		ØY	1 200 000
Autres titres immobilisés						11		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières						12		2E		2F		
TOTAL IV					13		NJ		NK	1 200 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	1 200 000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros

EUREX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN		OP		OQ		OR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4			N5		N6							
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8			P9		Q1							
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6			Q7		Q8							
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4			R5		R6							
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2			S3		S4							
	Inst.géol.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9			T1		T2							
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7			T8		T9							
Autres immobilisations corporelles	Inst.géol.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5			U6		U7							
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3			V4		V5							
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1			W2		W3							
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8			W9		X1							
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6			X7		X8							
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non vendu (NP + NQ + NR)		NW					Total général non vendu (NS + NT + NU)				NY					Total général non vendu (NW - NY)				NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros EUREX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	762	762		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	762	762		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	33	33			
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 815	3 815			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	6 136	6 136			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	9 984	9 984			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4 . B DEVELOPPEMENTS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WB			
		de son conjoint		WB			
		moins part déductible *		WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	5 658	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I					WR	663 771	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
		- imposées aux taux de 0 %				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	32 950	
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS	
		Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
TOTAL II					XH	626 050	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	37 721		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	37 721		
				XO			

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros

EUREX



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

LI

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	756 203		Dividendes	- Autres réserves	ZD	203			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	756 000			
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF	756 203		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	756 203			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 401		4 276			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	188		233			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 589		4 508			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	(258)		1 979			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	(258)		1 979			
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY						
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.32	%	1.47	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	RÉGIME DE GROUPE*	Plus-values à 15 %	JK								
Plus-values à 19 %		JM									
Groupe : résultat d'ensemble.		JD									
Plus-values à 15 %		JN									
Plus-values à 19 %		JP									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											
N° SIRET de la société mère du groupe											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)



Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
	CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % (11)						
				(A)	(B)			(C)
					(évaluation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
--------------------------	---	--------------------------	---

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTSNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

4 9 3 2 2 0 4 5 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

ADRESSE (voie)

ZI LA LOMBARDIERE

CODE POSTAL

07430

VILLE

DAVEZIEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

4B EVOLUTION

N° SIREN (si société établie en France)

823567342

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

2 000

Adresse :

N°

Voie

ZI LA LOMBARDIERE

Code postal

07430

Commune

DAVEZIEUX

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

4 9 3 2 2 0 4 5 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

ADRESSE (voie)

ZI LA LOMBARDIERE

CODE POSTAL

07430

VILLE

DAVEZIEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

TRANSPORTS BROSSIER

N° SIREN (si société établie en France)

3 8 3 8 8 7 1 7 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

ZI LA LOMBARDIERE

Code postal

07430

Commune

DAVEZIEUX

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EUREX

Cepid Group



SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

ZI LA LOMBARDIERE

07430 DAVEZIEUX

ANNEXES FISCALES

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



31/12/2019

EUREX

31/12/2019

EUREX

31/12/2019

EUREX

31/12/2019

EUREX

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros

EUREX



Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

Numéro SIRET du principal établissement

49322045300010

Code APE

6420Z

Adresse du siège social si différente

ZI LA LOMBARDIERE

07430 DAVEZIEUX

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	37 721
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	37 721
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	37 721

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

0

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

[Signature]

Adresse du siège social si différente

ZI LA LOMBARDIERE
07430 DAVEZIEUX

[illegible]

EUREX

Désignation de la société

SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a)	(b)
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



[Signature]

ANNEXE 2
COMPTES-ANNUELS DE LA SOCIETE 4B EVOLUTION





[Handwritten signature]

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Pages

COMPTES ANNUELS

- Attestation des comptes	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Soldes intermédiaires de gestion	6
- Détail des comptes bilan actif passif	7 et 8
- Détail Compte de résultat	9 et 10
- Annexe	11 à 16

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	17 et 18
- Liasse 2067	19
- Liasses 2050 à 2059-G	20 à 39

ANNEXES FISCALES

- Annexes fiscales	40 à 47
--------------------	---------

EUREX

57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX



SARL 4B EVOLUTION

ZI La Lombardière

07430 DAVEZIEUX

COMPTES ANNUELS

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable



[Signature]

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL 4B EVOLUTION
ZI La Lombardière
07430 DAVEZIEUX

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	9 490 451.57 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 239 064.00 Euros
- Résultat net comptable,	1 403 100.88 Euros

Fait à DAVEZIEUX
Le 26/02/2020

Lionel DELORME

Luc FAYARD
Expert-comptable



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 352 460		7 352 460	7 351 460	1 000	0.01
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	7 352 460		7 352 460	7 351 460	1 000	0.01
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	485 261		485 261	374 338	110 923	29.63
	Autres créances	224 671		224 671	7 333	217 338	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	500 168	-200 168	-40.02
	Disponibilités	1 110 920		1 110 920	546 911	564 008	103.13
	Charges constatées d'avance (3)	17 140		17 140		17 140	
	Total III	2 137 992		2 137 992	1 428 750	709 241	49.64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 490 452		9 490 452	8 780 210	710 241	8.09

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

En Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 401 000)	3 401 000	3 401 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	120 339	61 112	59 226	96.91
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 111 432	1 086 131	1 025 301	94.40
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 403 101	1 184 527	218 574	18.45
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 035 871	5 732 770	1 303 101	22.73
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 281 684	2 804 346	-522 662	-18.64
	Concours bancaires courants	118	140	-22	-15.78
	Emprunts et dettes financières diverses		116 000	-116 000	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 014	9 307	-293	-3.15
	Dettes fiscales et sociales	163 765	117 648	46 117	39.20
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 454 580	3 047 440	-592 860	-19.45
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 490 452	8 780 210	710 241	8.09

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

703 886

769 629

En Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 239 064		1 239 064	1 204 652		34 412	2.86
Chiffre d'affaires NET	1 239 064		1 239 064	1 204 652		34 412	2.86
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 100	4 100		-1 000	-24.39
Autres produits			1	2		-1	-54.08
Total des Produits d'exploitation (I)			1 242 165	1 208 754		33 411	2.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			22 485	23 292		-806	-3.46
Impôts, taxes et versements assimilés			14 148	14 237		-89	-0.63
Salaires et traitements			302 325	434 801		-132 475	-30.47
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		0	49.25
Total des Charges d'exploitation (II)			338 960	472 330		-133 370	-28.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			903 205	736 424		166 781	22.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

En Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EURSX



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	756 000		690 000		66 000	9.57
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	48 024		5 782		42 242	730.54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	804 024		695 782		108 242	15.56
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	25 677		30 975		-5 297	-17.10
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	25 677		30 975		-5 297	-17.10
2. Résultat financier (V-VI)	778 347		664 808		113 539	17.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 681 552		1 401 232		280 320	20.01
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	278 451		216 705		61 746	28.49
Total des produits (I+III+V+VII)	2 046 189		1 904 537		141 652	7.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	643 088		720 010		-76 921	-10.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 403 101		1 184 527		218 574	18.45

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

759 703

695 782

EUREX

En Euros.



[Signature]

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 239 064	100.00	1 204 652	100.00	34 412	2.86
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 239 064	100.00	1 204 652	100.00	34 412	2.86
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 239 064	100.00	1 204 652	100.00	34 412	2.86
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	1 239 064	100.00	1 204 652	100.00	34 412	2.86
Marge brute globale	1 239 064	100.00	1 204 652	100.00	34 412	2.86
- Autres achats + charges externes	22 485	1.81	23 292	1.93	-806	-3.46
Valeur ajoutée	1 216 579	98.19	1 181 360	98.07	35 218	2.98
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	14 148	1.14	14 237	1.18	-89	-0.63
- Salaires du personnel	302 325	24.40	434 801	36.09	-132 475	-30.47
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	900 105	72.64	732 323	60.79	167 782	22.91
+ Autres produits de gestion courante	1		2		-1	-54.08
- Autres charges de gestion courante	1		1		0	49.25
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	3 100	0.25	4 100	0.34	-1 000	-24.39
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	903 205	72.89	736 424	61.13	166 781	22.65
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	804 024	64.89	695 782	57.76	108 242	15.56
- Charges financières	25 677	2.07	30 975	2.57	-5 297	-17.10
Résultat courant	1 681 552	135.71	1 401 232	116.32	280 320	20.01
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	278 451	22.47	216 705	17.99	61 746	28.49
- Participation des salariés						
Résultat NET	1 403 101	113.24	1 184 527	98.33	218 574	18.45

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	7 352 460.00	7 351 460.00	1 000.00	0.01
26100000 PART. 4B DEVELOPPEMENT	7 151 460.00	7 151 460.00		
26110000 PARTICIPATION MASOYER GARDON	200 000.00	200 000.00		
26120000 PARTICIPATION 4BSD	1 000.00		1 000.00	
Total II	7 352 460.00	7 351 460.00	1 000.00	0.01
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	485 260.80	374 337.60	110 923.20	29.63
41100000 COLLECTIF CLIENTS	91 056.00		91 056.00	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	394 204.80	374 337.60	19 867.20	5.31
AUTRES CREANCES	224 671.22	7 333.47	217 337.75	NS
44566590 TVA DEDUCTIBLE S/ ENCAISS 20%	1 241.20	1 340.00	-98.80	-7.37
44583000 TVA A REGULARISER ACTIF	200.00	211.20	-11.20	-5.30
45150200 4B SD	213 144.77		213 144.77	
45150400 FINANCIERS 4B DEVELOPPEMENT	5 782.27		5 782.27	
45180000 INTERETS COURUS C/COURANTS	3 702.98	5 782.27	-2 079.29	-35.96
46750000 4BTRANSMISSION	600.00		600.00	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	300 000.00	500 168.00	-200 168.00	-40.02
50610000 NATIXIS STR ISS 18 28 DX		300 180.00	-300 180.00	NS
50611000 GDL SA FIN CORP 18/028 BASKET		199 988.00	-199 988.00	NS
50612000 TITRE 11/2019 01	100 000.00		100 000.00	
50613000 TITRE 2 11/2019	100 000.00		100 000.00	
50614000 TITRE 3 11/2019	100 000.00		100 000.00	
DISPONIBILITES	1 110 919.55	546 911.30	564 008.25	103.13
51220000 BANQUE POPULAIRE LL	666 743.20	545 079.30	121 663.90	22.32
51230000 NATIXIS BANQUE	444 176.35	1 832.00	442 344.35	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 140.00		17 140.00	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 140.00		17 140.00	
Total III	2 137 991.57	1 428 750.37	709 241.20	49.64
TOTAL GENERAL	9 490 451.57	8 780 210.37	710 241.20	8.09

En Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
CAPITAL	3 401 000.00	3 401 000.00		
10130000 CAPITAL VERSE	3 401 000.00	3 401 000.00		
RESERVE LEGALE	120 338.52	61 112.17	59 226.35	96.91
10610000 RESERVES LEGALES	120 338.52	61 112.17	59 226.35	96.91
AUTRES RESERVES	2 111 431.84	1 086 131.15	1 025 300.69	94.40
10680000 AUTRES RESERVES	2 111 431.84	1 086 131.15	1 025 300.69	94.40
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 403 100.88	1 184 527.04	218 573.84	18.45
Total I	7 035 871.24	5 732 770.36	1 303 100.88	22.73
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 281 683.59	2 804 345.65	-522 662.06	-18.64
16400000 EMPRUNT BP 2220 KE	1 366 319.07	1 679 464.71	-313 145.64	-18.65
16410000 EPT 1480 KE	911 492.21	1 120 121.62	-208 629.41	-18.63
16884200 INTERETS SUR EMPRUNTS	3 872.31	4 759.32	-887.01	-18.64
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	117.54	139.56	-22.02	-15.78
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	117.54	139.56	-22.02	-15.78
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		116 000.00	-116 000.00	-100.00
45510000 COMPTE COURANT LOIC PEDEAU		116 000.00	-116 000.00	NS
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 014.40	9 307.20	-292.80	-3.15
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	7 814.40	8 040.00	-225.60	-2.81
40810000 FOURNISSEURS - FNP	1 200.00	1 267.20	-67.20	-5.30
DETTE FISCALES ET SOCIALES	163 764.80	117 647.60	46 117.20	39.20
43860000 ORG. SOCIAUX CHARGES A PAYER		21 159.00	-21 159.00	NS
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	67 459.00	8 173.00	59 286.00	725.39
44550000 TAXE C A A DECAISSER	15 038.00	20 885.00	-5 847.00	-28.00
44570000 TVA COLLECTEE 20%	15 176.00		15 176.00	
44584000 TVA A REGULARISER PASSIF	65 700.80	62 389.60	3 311.20	5.31
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	391.00	5 041.00	-4 650.00	-92.24
Total IV	2 454 580.33	3 047 440.01	-592 859.68	-19.45
TOTAL GENERAL	9 490 451.57	8 780 210.37	710 241.20	8.09

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 239 064.00		1 204 652.00		34 412.00	2.86
70610000 REM. PRESIDENCE TRPTS BROSSIER	975 696.00		972 822.00		2 874.00	0.30
70610100 REM PRESIDENCE MASOYER GARDON	263 368.00		231 830.00		31 538.00	13.60
Chiffre d'affaires NET	1 239 064.00		1 204 652.00		34 412.00	2.86
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	3 100.00		4 100.00		-1 000.00	-24.39
79124000 AVANTAGE EN NATURE VEHICULES	3 100.00		3 350.00		-250.00	-7.46
79124100 REMBOURSEMENT FORMATIONS			750.00		-750.00	NS
AUTRES PRODUITS	1.07		2.33		-1.26	-54.08
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	1.07		2.33		-1.26	-54.08
Total des Produits d'exploitation	1 242 165.07		1 208 754.33		33 410.74	2.76
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	22 485.43		23 291.59		-806.16	-3.46
61170500 PRESTATIONS DOMICILIATION	5 000.00		5 000.00			
61600000 ASSURANCES	6 788.67		6 788.67			
62260500 HONORAIRES	4 708.00		7 259.96		-2 551.96	-35.15
62270500 FRAIS CONTENTIEUX	266.78		345.97		-79.19	-22.89
62280000 FRAIS DE FORMATION	3 500.00		3 500.00			
62780100 SERVICES BANCAIRES	441.77		396.99		44.78	11.28
62780500 DROIT DE GARDES	1 780.21				1 780.21	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 148.00		14 237.00		-89.00	-0.63
63511000 CONT. ECONOMIQUE TERRITORIALE	14 148.00		14 237.00		-89.00	-0.63
SALAIRES ET TRAITEMENTS	302 325.36		434 800.63		-132 475.27	-30.47
64111000 TRAITEMENT LOIC PEDEAU	202 752.00		318 752.00		-116 000.00	-36.39
64131100 AVANTAGE NATURE VEHICULE LP	3 100.00		3 350.00		-250.00	-7.46
64141100 RSI VIEILLESSE LP AV NAT	21 505.00		21 737.00		-232.00	-1.07
64141200 RSI MALADIE LP AV NAT	17 020.00		23 822.00		-6 802.00	-28.55
64141300 URSSAF AF LP AV NAT	7 441.00		10 698.00		-3 257.00	-30.44
64141400 URSSAF CSG DED LP	20 972.00		25 477.00		-4 505.00	-17.68
64141500 URSSAF CSG ND LP AV NAT	8 944.00		10 864.00		-1 920.00	-17.67
64141600 URSSAF CFP LP AV NAT	101.00		99.00		2.00	2.02
64141700 CIPRES PREVOY LP AV NAT	4 147.76		3 893.84		253.92	6.52
64141900 RETRAITE CPLT LP	16 342.60		16 107.79		234.81	1.46
AUTRES CHARGES	1.00		0.67		0.33	49.25
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	1.00		0.67		0.33	49.25
Total des Charges d'exploitation	338 959.79		472 329.89		-133 370.10	-28.24
Résultat d'exploitation	903 205.28		736 424.44		166 780.84	22.65
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	756 000.00		690 000.00		66 000.00	9.57
76110000 REVENUS DE PARTICIPATION	756 000.00		690 000.00		66 000.00	9.57
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	48 023.98		5 782.27		42 241.71	730.54
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	44 321.00				44 321.00	
76810000 INTERETS COMPTES COURANTS	3 702.98		5 782.27		-2 079.29	-35.96

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



[illegible]

BUREX



SARL 4B EVOLUTION

ZI La Lombardière

07430 DAVEZIEUX

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	13
Titres immobilisés	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	14
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	15
Montant des engagements financiers	15
Liste des filiales et participations	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

En Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a souscrit 100 % du capital de la SAS 4BSD, société créée le 15/10/2019 ayant pour activité la construction, la détention et l'exploitation d'un immeuble.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	7 351 460		1 000
TOTAL	7 351 460		1 000
TOTAL GENERAL	7 351 460		1 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			7 352 460	
TOTAL			7 352 460	
TOTAL GENERAL			7 352 460	

L'acquisition des titres de participation sur l'exercice correspond à la souscription de la société au capital de la SAS 4BSD.

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	485 261	485 261	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 441	1 441	
Groupe et associés	222 630	222 630	
Débiteurs divers	600	600	
Charges constatées d'avance	17 140	17 140	
TOTAL	727 072	727 072	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 990	3 990		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 277 811	527 117	1 750 694	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 014	9 014		
Impôts sur les bénéfices	67 459	67 459		
Taxe sur la valeur ajoutée	95 915	95 915		
Autres impôts taxes et assimilés	391	391		
TOTAL	2 454 580	703 886	1 750 694	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	521 775			

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	340 100			340 100

Le capital social est composé de 340 100 parts sociales de 10 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	7 352 460		
Créances clients et comptes rattachés	485 261		
Autres créances	9 485		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	25 677	804 024
Dont entreprises liées		759 703

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 681 552	278 451
Résultat comptable (hors participation)	1 681 552	278 451

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	1 403 101
Impôt sur les bénéfices	278 451
Résultat avant impôt	1 681 552
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	1 681 552

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EUREX



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 277 811
Total	2 277 811

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
 Montant initial de cette garantie : 2 220 000
 Montant restant dû en capital : 1 366 319
 Date de fin d'échéance de la garantie : 31/01/2024
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT 2000 ACTIONS SAS GROUPE 4.B
 : DEVELOPPEMENTS AVEC BPI FRANCE

Emprunt du : BPI FRANCE
 Montant initial de cette garantie : 1 480 000
 Montant restant dû en capital : 911 492
 Date de fin d'échéance de la garantie : 31/01/2024
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT 2000 ACTIONS SAS GROUPE 4.B
 : DEVELOPPEMENTS AVEC BPAURA

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	500 000
Total (1)	500 000

Caution solidaire donnée sur l'emprunt de la SAS Transports Masoyer Gardon souscrit auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes au début de l'année 2018 pour l'acquisition d'un fonds de commerce de transports de marchandises.

Engagements reçus



[Signature]

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS 4BSD - SAS TRANSPORTS MASOYER GARDO - SAS GROUPE 4.B DEVELOPPEMENT - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 000		100.00	1 000	1 000	213 145				
	200 000	347 096	100.00	200 000	200 000		500 000	4 561 829	176 581	
	878 000	749 905	100.00	7 151 460	7 151 460	9 485			658 113	756 000
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										



[Signature]

SARL 4B EVOLUTION

ZI La Lombardière

07430 DAVEZIEUX

DOSSIER FISCAL

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soustraite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime normal	☒
Si PME innovante, cochez la case ci-contre					
Si option pour le régime d'imposition de taxation au forfait, art. 209-5 B (entreprises de transport maritime) cochez la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 4B EVOLUTION		ZI La Lombardière	
SIRET	8 2 3 5 6 7 3 4 2 0 0 0 1 4	07430 DAVEZIEUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

IB ACTIVITE		
Activités exercées	GESTION ET PRESTATIONS A DES FILIALES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	4 62 602	Bénéfice imposable à 28%	4 61 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
		Autres dispositifs
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBO/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cochez la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cochez la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
EUREX 57 RUE DES PINS CENTRE DU MAS 07430 DAVEZIEUX Tél:	Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 26/02/2020	Lieu: DAVEZIEUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: LOIC PEDEAU	Signature: GERANT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES D'INTERET

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				80 001
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				19 999
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		100 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M PEDEAU LOIC GERANT 97 CHEMIN DU VILLARD							
LOT. LES VERGERS DU VILLARD 07300 TOURNON SUR	72072	2019	219 547				
4B TRANSMISSION 135 RUE DES FRERES SEGUIN							
CHEZ TRANSPORTS BROSSIER 07430 DAVEZIEUX	58 018	2019					
M PEDEAU NICOLAS 97 CHEMIN DU VILLARD							
LOT LES VERGERS DU VILLARD 07300 TOURNON SUR	R 10	2019					

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

ADRESSE CONCERNANT QUELQUES ENTREPRISES ET AGES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		PENSIONS VALUES À LONG TERME	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



[Signature]

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL 4B EVOLUTION

du 01/01/2019

Adresse ZI La Lombardière 07430 DAVEZIEUX

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 PEDEAU LOIC GERANT	97 CHEMIN DU VILLARD LOT LES VERGERS DU 07300 TOURNON SUR RHONE
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 202 752		99 573		302 325				302 325
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** 202 752		99 573		302 325				302 325

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩ :				Bénéfices imposables ⑪	
Total des dépenses					
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10)	⑪	302 325	- de l'exercice 2019	⑪	962 602
- de l'exercice précédent	⑪	434 801	- de l'exercice précédent	⑪	744 982
Nom et qualité du signataire		A DAVEZIEUX		le 26/02/2020	
GERANT LOIC PEDEAU		Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :ZI La Lombardière		07430 DAVEZIEUX	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 82356734200014			
		Exercice N clos le, 31122019	
		N-1 31122018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Reverso : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2022

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3....4.0.1....0.0.0.....)	DA	3 401 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	120 339
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	61 112
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 111 432
	Report à nouveau	DH	1 086 131
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 403 101
	Subventions d'investissement	DJ	1 184 527
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	7 035 871
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	5 732 770
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 281 801
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 804 485
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	116 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 014
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	163 765
	Autres dettes	EA	117 648
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 454 580
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	3 047 440
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 490 452
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	8 780 210
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	703 886
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	769 629

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

EUREX



Signature

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF	
		FG	1 239 064	FH	FI	1 204 652
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 239 064	FK	FL	1 204 652
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	3 100 4 100
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 242 165 1 208 754
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	22 485 23 292
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	14 148 14 237
	Salaires et traitements*				FY	302 325 434 801
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	
					GB	
					GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	1 1
	Autres charges (12)				GF	338 960 472 330
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	903 205 736 424
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK	756 000 690 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL	48 024 5 782
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN	
	Différences positives de change				GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP	804 024 695 782
Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GR	25 677 30 975
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS	
	Différences négatives de change				GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU	25 677 30 975
	Total des charges financières (VI)				GV	778 347 664 808
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	1 681 552 1 401 232
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

Mission de présentation : Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group



Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTIONNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	278 451	216 705	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 046 189	1 904 537	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	643 088	720 010	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 403 101	1 184 527	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	759 703	695 782	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 100	4 100	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



Signature

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des ventes)*

Cadre A										Néant		*				
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9							KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1							KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2							KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3							KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *									KV		KW		KX	
		Matériel de transport *									KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique									LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *									LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes										LK		LL		LM	
	TOTAL III										LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T
Autres participations										8U	7 351 460	8V		8W	1 000	
Autres titres immobilisés										IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières										IT		IU		IV		
TOTAL IV										LQ	7 351 460	LR		LS	1 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										OG	7 351 460	OH		OJ	1 000	

Cadre B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
										à poste 1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions									IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers									IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport									IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique									IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *									IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III										IV		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		O0		M7		O0W
Autres participations										I0		O0X		O0Y	7 352 460	O0Z		
Autres titres immobilisés										II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV										I3		NJ		NK	7 352 460	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		O0K		O0L	7 352 460	O0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros

EUREX



Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTIONNéant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	485 261		485 261				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 441		1 441			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	222 630		222 630				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	600		600				
	Charges constatées d'avance	VS	17 140		17 140				
	TOTAUX		VT	727 072	VU	727 072	VV		
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 990		3 990						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	2 277 811		527 117		1 750 694				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 014		9 014						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	67 459		67 459						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	95 915		95 915						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	391		391						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 454 580	VZ	703 886		1 750 694				
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	521 775	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

EUREX



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		
		de son conjoint				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 %				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)					2A 37 800)	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI)	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	962 602	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	962 602	

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros

EUREX



Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTIONNéant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis A1. 1^{er} du CGI. dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotation de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis A1. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 4B EVOLUTION</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	59 226			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 184 527		- Autres réserves	ZD	1 025 301				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	100 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	1 184 527		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	1 184 527	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	5 000	5 000				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 475	11 106				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	9 011	7 186				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	22 485	23 292				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	14 148	14 237				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS				9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	14 148	14 237				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	229 326	243 816				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 123	1 899				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL					
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO					
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C autres plus-value taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

BUREX



Signature

Néant ☒

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EUREX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTIONNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 239 064
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 239 064
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	22 485
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	22 486
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 216 579
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	991 251
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	1 239 064	Effectifs au sens de la CVAE *
	EY		0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	19 428 622	
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ
			31/12/2019
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

EUREX



Signature

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9 N° SIRET 8 2 3 5 6 7 3 4 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4B EVOLUTION

ADRESSE (voie) ZI La Lombardière

CODE POSTAL 07430 VILLE DAVEZIEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	68 018
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	272 082

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SC	Dénomination	4B TRANSMISSION
N° SIREN (si société établie en France)	847959244	% de détention	20.00
Nb de parts ou actions	68 018		
Adresse :	N° 135	Voie	RUE DES FRERES SEGUIN
Code postal	07430	Commune	DAVEZIEUX
Pays	FR		

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	PEDEAU	Prénom(s)	LOIC
Nom marital		% de détention	80.00	Nb de parts ou actions	272 072
Naissance :	Date	N° Département	44	Commune	PORNIC
Adresse :	N°	Voie	CHEMIN DU VILLARD		
Code postal	07300	Commune	TOURNON SUR RHONE	Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 3 5 6 7 3 4 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 4B EVOLUTION

ADRESSE (voie)

ZI La Lombardière

CODE POSTAL

07430

VILLE

DAVEZIEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SAS

Dénomination

4BSD

N° SIREN (si société établie en France)

8 7 8 5 5 8 9 6 4

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

CHEZ TRANSPORTS BROSSIER

Code postal

07430

Commune

DAVEZIEUX

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

TRANSPORTS MASOYER GARDON

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 3 7 8 5 2 4 9

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1249

Voie

ROUTE DE LYON

Code postal

07430

Commune

DAVEZIEUX

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

GROUPE 4.B DEVELOPPEMENTS

N° SIREN (si société établie en France)

4 9 3 2 2 0 4 5 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

ZI LA LOMBARDIERE

Code postal

07430

Commune

DAVEZIEUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros

EUREX



SARL 4B EVOLUTION

ZI La Lombardière

07430 DAVEZIEUX

ANNEXES FISCALES

EUREX
57 RUE DES PINS
CENTRE DU MAS
07430 DAVEZIEUX

En Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable



31/12/2019

EUREX

31/12/2019

EUREX

31/12/2019

EUREX

Désignation de l'entreprise : SARL 4B EVOLUTION

31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL 4B EVOLUTION

Numéro SIRET du principal établissement

82356734200014

Code APE

7010Z

Adresse du siège social si différente

ZI LA LOMBARDIERE

07430 DAVEZIEUX

I. Résultats de l'exercice**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	962 602
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k		38 120

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

924 482

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

[Signature]

07430 DAVEZIEUX

EUREX

Désignation de la société

SARL 4B EVOLUTION

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a)	(b)
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
APP	SC 4B TRANSMISSION ZI LA LOMBARDIERE 135 RUE DES FRERES SEGUIN 07430 DAVEZIEUX	PEDEAU NICOLAS 97 CHEMIN DU VILLARD 07300 TOURNON SUR RHONE	20.00

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EUREX



[Signature]



[Signature]